

**Intervention de S.E. Mme Isabelle PICCO,
Ambassadeur, Représentant permanent de la Principauté de Monaco
auprès des Nations Unies
57^{ème} session de la Commission de la condition de la femme
New York, le 11 mars 2013**

Madame la Présidente,

Pas moins de 7 femmes sur 10 dans le monde ont été victimes de violence physique ou sexuelle à un moment de leur vie.¹ Cela revient à penser que 2 milliards et demi de femmes, pays, classe sociale et culture confondus, ont vu leurs droits fondamentaux bafoués.

Si l'importance de la contribution des femmes dans tous les domaines de nos sociétés, notamment en faveur de la paix et de la sécurité, n'est plus à démontrer, il nous appartient de corriger les attitudes discriminatoires à leur égard.

Nous devons porter un regard juste et égalitaire, tolérant et respectueux, empreint de notre détermination à adopter et appliquer une politique de « tolérance zéro » à l'égard de toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles, y compris celles exercées en temps de crise ou de conflit comme arme de guerre.

C'est dans ce sens que le Gouvernement Princier adhère pleinement au Plan d'action francophone qui traduit l'engagement ferme des pays membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie auprès d'ONU-Femmes.

Réunis à Kinshasa en octobre dernier, nos Chefs d'Etat et de Gouvernement ont réaffirmé et renforcé davantage leur volonté de parvenir à la pleine et égale participation des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle de nos Etats, par le biais, par exemple, de l'égalité d'accès à l'éducation et à l'emploi.

L'éducation et l'emploi sont des moyens essentiels pour que nous parvenions ensemble à définir une approche globale et systématique de lutte contre toute violence sexiste.

Il est fondamental de promouvoir la prévention, la sensibilisation, la mobilisation de tous et en particulier des hommes et des jeunes garçons, ainsi que des chefs religieux. Il est crucial de mettre en place des services multidimensionnels qui fournissent un appui concret et soutenu aux victimes, sur le court, moyen et long termes, avec des agents et professionnels ayant reçu une formation adéquate. Enfin, il convient de garantir l'application de sanctions pénales à l'encontre des auteurs de ces actes criminels et de mettre fin à l'impunité dont trop souvent ils jouissent : c'est cela que nous devons accomplir ensemble.

Il est temps de faire évoluer les mentalités et par conséquent, les comportements. A cet égard, le recul de la pratique de la mutilation génitale est la preuve que l'effort et la collaboration de tous les acteurs concernés, tant aux niveaux international que local, portent leurs fruits.

¹ selon les données d'ONU-Femmes, telles que publiées dans le rapport du Secrétaire général des Nations Unies: "Prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles," P.5, Document E/CN.6/2013/4

L'adoption de la résolution de l'Assemblée générale en décembre dernier et la participation et le témoignage de femmes ayant subi cette pratique sont autant de manifestations et de succès qui doivent nous inciter encore davantage à intensifier notre coopération en la matière et encourager l'autonomisation des femmes. Celle-ci est primordiale pour la réalisation de tous les OMD et elle devra faire partie intégrante de notre agenda de développement après-2015.

Comme le rappelait le Vice-Secrétaire général à l'ouverture de nos travaux, « chacun est responsable ». Il nous incombe à tous de permettre aux femmes et aux filles d'être dotées des moyens de briser le cycle de la discrimination et de la violence et d'être en mesure d'assurer la protection et la promotion de leurs droits.

Madame la Présidente,

Nous ne pouvons qu'encourager les efforts du Secrétaire général et de sa campagne « Un milliard de personnes debout contre la violence » « *UNITE* » ainsi que des objectifs de celle d'« Halte au viol » et saluer le travail acharné d'ONU-Femmes.

La priorité accordée aux femmes doit se concrétiser. Dans cette mission, Monaco entend bien être un partenaire solidaire et responsable tant au niveau national qu'à l'échelle de sa coopération internationale en continuant d'assurer une protection accrue pour les femmes notamment handicapées et plus vulnérables et en soutenant des programmes de micro-finances destinés à autonomiser des femmes et leurs familles dans des situations précaires.

En réaffirmant son soutien et son engagement pour la Plateforme de Pékin, Monaco a également signé, en septembre dernier, la Convention d'Istanbul, la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Je vous remercie de votre attention.